



LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DE GRIGNY ET VIRY-CHATILLON
UN PROJET PARTAGÉ DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN



Copropriété de Grigny 2



SYNDICAT PRINCIPAL DES COPROPRIÉTAIRES DE GRIGNY 2

Dossier de Presse Signature des Conventions de Rénovation Urbaine Grande Borne - Coteaux de l'Orge - Grigny 2 - Mardi 30 janvier 2007 - PREFECTURE de l'ESSONNE

Une copropriété qui cumule les difficultés

- Un lieu d'accueil et de passage pour une population primo arrivante et précarisée
- Une majorité de propriétaires bailleurs
- Des charges élevées au regard de la capacité des habitants
- Un marché immobilier décroché du marché francilien

Objectifs du projet

1. Endiguer les dérives sociales du quartier
2. Répondre aux besoins des habitants
3. Penser l'avenir

OBJECTIF N ° 1

Endiguer les dérives sociales

- Pour les habitants, afin que la copropriété demeure un lieu de résidence choisi
- Pour la copropriété, qui a besoin de copropriétaires solvables pour subvenir à son entretien
- Pour la ville de Grigny, sur laquelle pèse une lourde charge sociale.

Mise en place d'un outil immobilier

- Une opération pilote de restructuration immobilière sur le square Surcouf sous maîtrise d'ouvrage de l'AFTRP.
- Transformation de 100 très petits logements (T1) en T2 et T3 pour renforcer la proportion de propriétaires occupants.
- Une mobilisation contractualisée des aides de l'ANAH
- Un processus de relogement respectant la convention « habitat et peuplement »

OBJECTIF N ° 2

Répondre aux besoins des habitants

- Créer des liens avec le reste du territoire
- Réhabiliter l'offre des équipements scolaires
- Poursuivre le projet de territoire
- Développer les équipements socio-éducatifs

OBJECTIF N ° 3

Penser l'avenir

Réaliser une étude prospective en lien avec le plan de sauvegarde

- Dans un premier temps, aboutir à un diagnostic partagé sur la situation actuelle de la copropriété.
- Dans un second temps, présenter un schéma argumenté d'aménagement et d'évolution structurelle du site, en liaison avec la ZAC centre-ville et l'évolution générale du territoire.
- Refonder le plan de sauvegarde

Méthode

- Une étude partenariale conduite par le GIP associant collectivités, copropriété, État, ANRU, Conseil Régional, CDC.
- Préparation d'un avenant à la convention financière de l'ANRU, une fois les conclusions débattues et partagées par les partenaires

Le projet en chiffres

18,5 M€ : base de financement ANRU

Opérations :

➤ Equipements :	3,2 M€
➤ Interventions sur habitat privé :	9,6 M€
➤ Ingénierie :	5,7 M€

Les financeurs du projet

➤ Ville	0,3 M€
➤ Les Lacs de l'Essonne :	0,8 M€
➤ Conseil général de l'Essonne :	0,8 M€
➤ Conseil régional d'Île-de-France :	0,7 M€
➤ CDC (subvention) :	0,3 M€
➤ Commission européenne :	0,2 M€
➤ ANAH :	0,6 M€
➤ Autres (copropriété, GIP...) :	7,4 M€
➤ ANRU :	7,4 M€